Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **80 (1954)**

Heft 12

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

80e année 12 juin 1954 No 12

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements:
Suisse: 1 an, 24 francs
Etranger: 28 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 20 francs
Etranger: 25 francs
Prix du numéro: Fr. 1.40
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande » No II. 5775, à Lausanne.

Expédition
Imprimerie « La Concorde » Terreaux 31 — Lausanne.

Rédaction
et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 475

Administration générale
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. P. Joye, professeur; † E. Lateltin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. † L. Archinard, ingénieur; Cl. Grosgurin, architecte; E. Martin, architecte; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. J. Dubuis, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration
de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page		Fr. 264.—
1/2	»	» 134.40
1/4	»	» 67.20
1/8	»	» 33.60

Annonces Suisses S. A. (ASSA)

Rue Centrale 5. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *La suppression du passage à niveau de Territet* (suite et fin), par H. MONOD, ingénieur. — *Quelques réalisations de la Société Nationale des Chemins de fer Français*, par PAUL JULIEN, ingénieur, directeur au Ministère des Travaux publics. — NÉCROLOGIE : *Edouard Thorens, ingénieur*, — BIBLIOGRAPHIE. — LES CONGRÈS : *Assemblées générales de l'Association suisse des électriciens et de l'Union des centrales suisses d'électricité.* — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — DOCUMENTATION DU BATIMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU DE TERRITET

par H. MONOD, ingénieur
à la Section des ponts du 1er arrondissement des Chemins de fer fédéraux

(Suite et fin) [1]

II. La suppression du passage à niveau.

Le tracé de la route

Le développement constant de la circulation routière a conduit le Département des travaux publics à reconsidérer tout le problème des voies de communication entre Vevey et Montreux. Sur plusieurs kilomètres, les agglomérations se succèdent quasiment sans interruption le long de la route principale. Celle-ci est étroite, encombrée par le tramway et ne peut pratiquement pas être élargie. C'est pourquoi le projet d'une artère de grande circulation a été élaboré. Elle bifurque de la route actuelle peu avant Vevey, évite les localités du littoral et la rejoint à Territet, c'est-à-dire lorsque le relief du sol ne permet plus le passage d'une nouvelle voie routière entre le lac et le mont (voir *Bulletin technique* no 10, du 19 mai 1951). En établissant une liaison entre cette route de transit et la ville de Montreux, on résolvait la question de la suppression du passage à niveau. Les travaux exécutés au cours de ces deux dernières années sont la première étape de l'établissement de cette nouvelle artère. Ils comprennent la construction de son tronçon oriental compris entre le Grand-Hôtel de Territet et l'avenue de la Foncière sur le territoire de la commune des Planches, ainsi que son raccordement à la ville par un passage sous-voies (fig. 7).

Venant de Montreux, l'usager croise maintenant le chemin de fer par un passage inférieur, oblique à droite suivant un rayon de 100 m pour suivre les voies tout en s'élevant, et rejoint la route de transit devant l'ancienne clinique Florimont ; il domine alors de 5 m la plate-forme C.F.F., puis, par une pente régulière, rejoint la place de la gare de Territet, suivant le tracé de l'ancienne route, mais sur un remblai de plusieurs mètres de hauteur.

La chaussée a une largeur de 9 m ; elle est bordée de deux trottoirs de 2 m. Les déclivités ne dépassent pas 3,5 %. Les murs de soutènement en béton armé, avec parement de maçonnerie écossaise, se développent sur une surface de plus de 2000 m². La rue du Midi a été déviée sur 150 m ; plusieurs immeubles importants ont été démolis, d'autres profondément transformés. Deux passages, sous les voies C.F.F., pour les piétons ont été prolongés sous la route, l'un à Bon-Port, l'autre à la halte de Territet pour donner accès aux quais.

[1] Voir *Bulletin technique* du 29 mai 1954, p. 182.